

# Département de la Creuse

Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

---

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

---

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 18h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du vingt-trois juin, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Membres présents**

- Mme Béatrice GOMES
- M. Florian BOLGAR
- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Jean LE ROUX
- M. Claude MAILLARD
- M. Jérôme PASDELOU
- Mme Michèle PICOTY

### **Membre absents, excusés et représentés**

- M. Valentin GRASSET a donné procuration à Mme Michèle PICOTY
- Mme Aurélie BRIANT a donné procuration à M. Florian BOLGAR
- M. Franck MARTIN a donné procuration à M. Jean LE ROUX
- M. Jean-Marie BONNEFONT a donné procuration à Mme Béatrice GOMES

La séance est publique.

Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance démarre à 18h21.

M. Florian BOLGAR est nommé secrétaire de séance.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

---

1. SDIC 23 : Adhésion de nouvelles communes
2. ADMINISTRATIF : Publication des actes
3. REGIE : Tarif salle des fêtes
4. RESSOURCES HUMAINES : recrutement d'un contrat PEC (rangement archives)
5. ÉLECTION D'UN SECOND ADJOINT (délibération nombre d'adjoint, vote de l'adjoint, vote des indemnités)
6. SUBVENTIONS : accessibilité du cimetière
7. Voeu d'interconnexion avec le SAEP de Saint Sébastien.
8. Questions diverses

*A noter : La diffusion en direct du conseil municipal sur les réseaux sociaux n'a pas pu être effectuée suite à quelques soucis techniques.*

## **1. SDIC 23 : Adhésion de nouvelles communes**

---

Madame la Maire fait part au conseil municipal de la délibération n°2022-03/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 14 mars 2022 proposant l'adhésion des communes suivantes :  
BONNAT et MONTAIGUT LE BLANC.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion au SDIC 23 de ces deux communes précitées.**

## **2. ADMINISTRATIF : Publication des actes**

---

Madame la Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération afin de pouvoir poursuivre sous le format papier la publicité et l'affichage des actes.

Cette dernière doit être prise avant le 1er juillet.

Cet affichage papier sera encore possible pendant quelques années, après quoi l'affichage dématérialisé sera la règle. Cela nous permettra de nous laisser du temps pour pouvoir construire le site web et publier tous les documents correspondants.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte la modalité de publication des actes de la commune par affichage.**

## **3. REGIE : Tarif salle des fêtes**

---

Mme la Maire fait remarquer qu'il pourrait être intéressant de rediscuter des tarifs de location de la salle des fêtes (effet en 2023). Mme la Maire fait remarquer que légalement parlant tout locataire doit déposer une caution, y compris les associations communales.

De plus, l'ACCA n'ayant plus de mobil-home sur le terrain de la mairie, il serait logique d'accorder à l'ACCA les mêmes droits que les autres associations communales en terme de nombre de locations gratuites par trimestre.

Par ailleurs, il peut être pertinent d'ajouter une pénalité en cas de désistement de dernière minute pour une location de la salle des fêtes. Mme la Maire propose un montant de 50€.

M. BONNEFONT souhaiterait porter les frais d'annulation à 100€.

M. GRASSET et Mme BRIANT désapprouvent l'idée d'ajouter des frais d'annulation.

Mme BLANCHE approuve l'idée pour éviter un manque à gagner.

M. LE ROUX fait remarquer qu'une gratuité de 2 jours / trimestre implique une gratuité pour toute l'année pour l'ACCA et le comité des fêtes. Il fait remarquer qu'à l'époque de M. CARTEAU, il avait été décidé que même les associations communales devaient payer la salle des fêtes. Il souhaite proposer seulement deux manifestations par an.

Mme PICOTY souhaite savoir qui est prioritaire en cas de réservations simultanées, Mme la Maire explique que c'est le premier qui demande qui est servi.

M. PASDELOU se demande si la pénalité d'annulation devrait s'appliquer aux réservations gratuites. Mme BLANCHE approuve cette remarque. M. BOLGAR propose que dans ce cas, si la réservation gratuite est annulée, elle sera quand même décomptée du quota trimestriel.

M. BOLGAR demande s'il est possible d'être un peu plus flexible sur les modalités de désistement, mais le reste des conseillers pensent que cela risque d'entraîner des dérives. La convention signée est un engagement.

M. LE ROUX fait remarquer qu'auparavant il n'y avait de gratuité pour personne, et pense qu'il faut aussi financer la salle des fêtes qui coûte de l'argent. Il pense que 4 c'est déjà beaucoup.

Mme la Maire et M. MAILLARD font remarquer que le comité des fêtes risque de ne pas bien prendre le fait de devoir payer les locations surnuméraires.

**Mme la Maire propose de reporter à plus tard la discussion, voyant que le sujet ne fait pas du tout consensus, et qu'il faudrait avoir l'avis de tous les conseillers, et discuter avec les différents interlocuteurs concernés. Les conseillers sont d'accord avec cette proposition et le sujet est remis à plus tard.**

#### **4. RESSOURCES HUMAINES : recrutement d'un contrat PEC (rangement archives)**

---

Mme la Maire rappelle qu'une délibération avait été votée il y a quelques mois pour engager quelqu'un pour le rangement des archives. La personne concernée est malheureusement partie au bout d'un mois et demi. Durant ce laps de temps elle a pu ranger environ 1/8e des archives. Elle insiste sur le fait qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, et qu'un archivage correct est indispensable.

Cependant, à l'époque il y avait une subvention de 80 % pour ce type de contrat, mais depuis quelques mois la subvention est seulement de 30 %, jusqu'à 50 % pour certains profils.

Mme la Maire explique que les archives anciennes iront dans la petite salle à côté de la bibliothèque, les archives récentes dans l'actuel bureau, et la salle des archives pourra alors être ouverte sur l'atelier des cantonniers qui la jouxte.

Mme la Maire souhaite redemander un contrat aidé pour 6 mois pour le rangement des archives.

Cela correspond après subvention de 50 %, à environ 420€ / mois, soit un peu moins de 3000€ au total.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette délibération.**

#### **5. ÉLECTION D'UN SECOND ADJOINT (délibération nombre d'adjoint, vote de l'adjoint, vote des indemnités)**

---

Mme la Maire fait savoir que M. BONNEFONT n'ayant plus autant de temps à donner pour la commune, elle aurait besoin d'une aide supplémentaire pour le fonctionnement de la commune. Pour cette raison, elle souhaiterait procéder à l'élection d'un second adjoint.

#### **Nombre d'adjoints :**

**Le conseil approuve avec 10 pour, 1 abstention et 0 contre le passage de 1 à 2 adjoints.**

## **Élection d'un second adjoint :**

M. PASDELOU se propose comme candidat au poste de second adjoint.

Mme PICOTY se demande si cela pourra vraiment diminuer la quantité de travail. Mme la Maire fait remarquer que cela permettra au second adjoint de l'aider dans des tâches telles que les ressources humaines ou certaines questions privées avec les habitants.

Les conseillers procèdent au vote à bulletin secret, puis au dépouillement :

8 bulletins pour M. PASDELOU, 1 pour Mme BRIANT, 2 blancs.

**M. PASDELOU est élu au poste de second adjoint.**

## **Montant de l'indemnité:**

M. PASDELOU avait fait remarquer en se présentant que s'il était candidat, il ne souhaitait pas avoir d'indemnité.

M. BONNEFONT souhaiterait également qu'il n'y ait pas d'indemnité. Mme BRIANT, M. BOLGAR, M. GRASSET et Mme la Maire pensent qu'il est important d'accorder une indemnité.

M. BOLGAR demande si l'adjoint peut refuser l'indemnité, Mme la Maire répond que c'est effectivement le cas.

Mme PICOTY demande si malgré tout M. PASDELOU pourra bénéficier des remboursements de frais kilométriques, repas, etc. Mme la Maire fait remarquer que oui, mais que par contre le refus d'indemnité entraîne de facto la perte de certaines formations. M. PASDELOU fait remarquer que pour l'instant il n'a encore jamais été limité par l'enveloppe de formation dont il dispose.

Le conseil municipal vote à 9 voix pour et 2 voix contre pour l'indemnité. M. PASDELOU fait savoir qu'il refuse l'indemnité.

## **6. SUBVENTIONS : accessibilité du cimetière**

---

Mme la Maire rappelle qu'il a fallu modifier le devis d'accessibilité du cimetière afin de pouvoir avoir accès à la DETR. Le nouveau devis s'élève à 3628€, ce qui permet d'obtenir un taux de DETR de 35 % (1058€ HT), un BOOST commune (268€), et Mme la Maire souhaite demander 10 % à la communauté de communes pour le fonds de concours. Cela ferait un total reste à charge pour la commune de 2002€.

M. PASDELOU fait remarquer qu'il faut penser à faire appel à ce fonds de concours pour chaque projet futur.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.**

## **7. Voeu d'interconnexion avec le SAEP de Saint Sébastien.**

---

Compte-tenu de la nette diminution du débit de l'unique captage communal depuis 2 ans et des risques de rupture de la distribution d'eau des 14 et 15 juin dernier (fuite importante chez un particulier), les membre du comité en charge de l'eau souhaitent émettre le voeu

d'intérêt local d'un projet d'interconnexion avec le réseau d'eau potable du SAEP de St-Sébastien-Crozant. L'objectif est une sécurisation de notre approvisionnement actuel en eau par l'adjonction d'une 2<sup>e</sup> source, à n'activer qu'en cas de besoin.

M. LE ROUX souhaite que la commune n'engage pas de fonds avant d'être sûr que l'on garde la régie de l'eau.

M. BOLGAR demande si le vœu engage l'argent de la commune et si c'est réellement si urgent de faire une interconnexion, car malgré les sécheresses récurrentes, il n'y a pour l'instant pas eu de rupture, et les risques se sont posés seulement de manière très ponctuelle.

Mme la Maire fait remarquer qu'un vœu n'est pas une délibération, et pense que cela serait l'occasion de sensibiliser les différents interlocuteurs sur les problèmes de notre captage, et notre besoin d'aide financière. Par ailleurs, elle fait remarquer à quel point on est passé proche de la rupture récemment, et rappelle également que les taux de pesticides sont trop élevés et que la dilution permettrait de les diminuer.

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

## **8. Questions diverses**

---

La question de conserver ou pas les deux marchés nocturnes prévus cet été est posée, M. GRASSET et Mme BRIANT, précédemment en charge de ce dossier, font savoir qu'ils ne vont plus pouvoir s'en occuper. M. PASDELOU et Mme la Maire s'en étonnent et souhaitent reprendre le dossier. Après vérification, M. PASDELOU fait remarquer que la commune ne s'est pas engagée auprès des habitants sur des dates précises ni sur nombre de marchés nocturnes. Mme la Maire fait remarquer que les exposants eux, ont été informés de deux dates.

Après discussions, il est proposé de ne faire qu'un seul marché nocturne fin août, afin de pouvoir préparer plus sereinement la communication et l'organisation.

Aucune objection n'est formulée à cette proposition.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h27.

Les dates des prochains conseils restent à définir. Mme la Maire enverra des propositions aux conseillers municipaux.

Le 5 juillet 2022  
Mme la Maire, Béatrice GOMES